

**Assemblée générale**

Soixante-quatorzième session

Documents officiels

Distr. générale  
25 octobre 2019  
Français  
Original : anglais

---

**Deuxième Commission****Compte rendu analytique de la 5<sup>e</sup> séance**

Tenue au Siège, à New York, le mardi 8 octobre 2019, à 15 heures

*Président* : M. Niang ..... (Sénégal)  
*puis* : M. Al-kuwari ..... (Qatar)

**Sommaire**Débat général (*suite*)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents ([dms@un.org](mailto:dms@un.org)) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



*La séance est ouverte à 15 heures.*

### **Débat général (suite)**

1. **M. Paolino Laborde** (Uruguay) dit que le développement durable est un objectif à long terme ambitieux dépendant d'un certain nombre de facteurs, internes et externes. Parmi les facteurs internes, on peut citer le respect de l'état de droit, la promotion de la démocratie et le respect des droits de l'homme, qui sont des principes fondamentaux pour le bien-être économique et social. Parmi les facteurs externes, des efforts conjoints de la communauté internationale s'imposent, notamment pour éliminer la pauvreté, accroître l'aide publique au développement (APD), trouver d'autres sources de financement et répondre aux préoccupations environnementales. L'Organisation des Nations Unies a un rôle crucial à jouer pour ce qui est de généraliser les bienfaits de la mondialisation.

2. Félicitant le Secrétaire général pour le Sommet Action Climat 2019, l'orateur exhorte la communauté internationale à continuer de renforcer les capacités de l'Organisation en matière d'amélioration de la sécurité alimentaire, de préservation de l'environnement et de conservation des ressources nationales, surtout dans la perspective du grand danger que font peser les changements climatiques sur la planète. Il est essentiel de poursuivre les efforts déployés pour mettre en œuvre les engagements de l'Accord de Paris, notamment en renforçant le soutien apporté aux pays à revenu intermédiaire actuellement exclus de l'aide publique au développement sur la base de critères partiels qui ne reflètent pas la réalité de leur situation socioéconomique. À titre d'exemple, le reclassement de l'Uruguay au rang de pays à revenu intermédiaire, qui ne se fonde que sur le critère du revenu par habitant, pose de gros problèmes. L'adoption d'une vision multidimensionnelle du développement, qui ne serait pas réduite au seul critère du revenu par habitant, serait plus équitable.

3. **M. Bayley Angeleri** (République bolivarienne du Venezuela) déclare que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est mis en œuvre dans un climat d'incertitude à l'échelle mondiale. Pour que les sociétés se développent, il faut défendre avec ferveur le multilatéralisme en soutenant des principes tels que l'indépendance, la solidarité, la justice sociale et les responsabilités communes mais différenciées. Il est impératif que tous les pays aient accès aux moyens de mise en œuvre du Programme 2030 afin d'atteindre les objectifs de développement durable et de parvenir à une croissance économique ouverte à tous, qui soit équitable et durable et qui ne laisse personne de côté. Au Venezuela, les objectifs, les

cibles et les indicateurs sont directement liés aux politiques nationales de développement. En dépit des obstacles rencontrés, le Gouvernement a consolidé les dispositifs de coopération avec l'ONU dans le cadre de projets et de programmes qui associent les trois piliers du développement durable aux politiques et plans nationaux.

4. Le Gouvernement vénézuélien rejette l'imposition de mesures coercitives unilatérales, en particulier dans les domaines économique, financier, et commercial, car elles portent atteinte au droit à l'autodétermination et à la souveraineté des pays concernés. Outre qu'elles sont incompatibles avec la Charte des Nations Unies et le droit international, de telles mesures entravent la pleine réalisation du développement social et économique des pays, du Sud en particulier. Les mesures unilatérales imposées au Venezuela font obstacle à son développement politique, économique, social et culturel et portent préjudice aux droits de l'homme de ses citoyens.

5. Pour être équitable, le système commercial multilatéral doit se fonder sur les principes suivants : traitement spécial et différencié, solidarité, coopération, complémentarité et respect de la souveraineté. Par ailleurs, aucun critère ou modèle unique ne devrait conditionner l'octroi de l'aide internationale au développement, celle-ci devant tenir compte des plans, stratégies et priorités de développement de chaque pays.

6. Alors que la coopération Sud-Sud complète utilement la coopération Nord-Sud, il est indispensable que les pays développés tiennent leurs engagements en matière d'APD pour permettre l'élimination de la pauvreté et de la faim.

7. L'adoption de l'Accord de Paris en 2015 marque une étape historique dans les efforts déployés pour lutter contre les changements climatiques. Le Venezuela a réaffirmé son engagement à cet égard en déposant son instrument de ratification.

8. **M. Fialho Rocha** (Cabo Verde) affirme que, même si la mise en œuvre du Programme 2030 se heurte à d'importants obstacles, il est confiant quant aux compétences techniques et à la volonté politique de la Commission qui proposera des mesures efficaces et déterminantes. La réalisation des objectifs de développement durable n'étant pas envisageable sans l'accélération des progrès en matière de financement du développement, la délégation caboverdienne accueille favorablement l'initiative du Secrétaire général consistant à réorienter le système financier international en fonction de ces objectifs et encourage les partenaires publics et le secteur privé à renforcer leur participation à cette initiative.

9. À l'instar de Cabo Verde, les pays à revenu intermédiaire sont privés de financement à des conditions favorables et ont, de ce fait, besoin d'un accès plus équitable et plus adapté au financement international. Au nombre des solutions concrètes figurent la réévaluation des critères d'admission au financement à des conditions favorables, le renforcement de l'APD et l'amélioration de l'accès à d'autres formes novatrices de financement. Pour parvenir à des solutions durables, la communauté internationale devrait aussi agir pour aider les petits États insulaires en développement à accéder à un financement plus sûr et plus prévisible, à devenir plus compétitifs sur le plan économique et à renforcer leur résilience face aux phénomènes climatiques extrêmes. Il est primordial de faire appel, dans toute la mesure du possible, à des mécanismes innovants permettant la mise en œuvre totale du Programme 2030 tout en maintenant la charge de la dette à un niveau durable et acceptable.

10. Le Gouvernement caboverdien a adopté un plan stratégique de développement durable pour la période 2017-2021, comprenant un portefeuille global de projets dans des secteurs de transformation essentiels qui auraient des retombées profondes sur le développement à long terme du pays. L'objectif principal est de créer des partenariats publics et de mobiliser les financements, y compris le financement mixte, afin de favoriser les investissements du secteur privé dans l'économie du pays.

11. **M. Conte** (Guinée) déclare qu'il est urgent d'agir pour accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 tout en s'assurant de ne laisser personne de côté, notamment compte tenu des effets négatifs croissants des changements climatiques sur les efforts faits jusqu'à présent. À cette fin, le Gouvernement guinéen a lancé un plan national de développement économique et social pour la période 2016-2020 qui a ouvert la voie à une restructuration de l'économie nationale. Dans le cadre du plan, l'État vise, d'ici à 2020, à augmenter l'indice de développement humain à 0,482, à ramener le taux de pauvreté à 45 %, à porter la croissance du secteur primaire à 8,1 %, à accroître la part de l'industrie manufacturière dans le produit intérieur brut (PIB) à 9,5 % et à augmenter la part des produits finis à 12,5 %. Le plan s'inscrit dans la Vision à long terme : Guinée 2040. Ces deux textes tiennent compte de programmes régionaux et internationaux, tels que l'Agenda 2063 de l'Union africaine et le Programme 2030 de l'Organisation des Nations Unies.

12. À la faveur des réformes nationales en cours, la Guinée a connu une forte augmentation des investissements privés dans tous les secteurs. Pour assurer une meilleure répartition des richesses, le

Gouvernement a également créé l'Agence nationale de financement des collectivités locales et l'Agence nationale d'inclusion économique et sociale, qui serviront à transférer des fonds directement aux populations vulnérables vivant dans les zones reculées.

13. La Guinée s'est engagée à réduire de 13 % ses émissions de gaz à effet de serre et a prévu un vaste programme de reboisement de 2 millions d'hectares sur le territoire national d'ici 2030. Pour maintenir ces efforts ambitieux, l'appui de partenaires bilatéraux et multilatéraux est essentiel.

14. **M. Annakou** (Libye) dit qu'un certain nombre d'obstacles entravent la réalisation des objectifs de développement durable, notamment la faible croissance économique et la hausse du chômage des jeunes. La mise en œuvre équilibrée et globale du Programme 2030 appelle des efforts inlassables et une coopération sans relâche entre pays développés et pays en développement pour qu'aucune région ne soit exclue des dividendes du développement. Pour ce faire, il faut donner la priorité aux pays sortant d'un conflit et veiller à leur sécurité et à leur stabilité. Pour la Libye, cela consiste à fournir une assistance au gouvernement légitime et à n'apporter aucun soutien à quiconque tenterait de le renverser en violation des résolutions du Conseil de sécurité.

15. Il ne peut y avoir de développement sans sécurité et sans stabilité. La Libye éprouve d'extrêmes difficultés à sécuriser ses frontières notamment à cause de l'immigration clandestine et de la criminalité organisée. Pour remédier aux causes profondes, et non aux symptômes, de ces problèmes, il est nécessaire d'améliorer les perspectives de développement dans les pays d'origine, de fournir une assistance aux pays de destination et de combattre les organisations criminelles se livrant à la traite d'êtres humains, notamment en tarissant leurs sources de financement. Les fonds illégalement transférés de pays africains doivent aussi être restitués à leurs pays d'origine, y compris la Libye, qui en a désespérément besoin pour investir dans ses propres projets de développement.

16. La Libye prévoit de présenter son examen national volontaire au forum politique de haut niveau pour le développement durable qui se tiendra en juillet 2020.

17. **M. Al-Khaqani** (Iraq) déclare que les réformes économiques structurelles en cours dans son pays visent à augmenter les recettes publiques ainsi qu'à développer le secteur privé. Les partenariats entre pays développés et pays en développement jouent un rôle important car ils facilitent l'accès des petites et moyennes entreprises aux marchés internationaux, notamment dans les domaines du transfert de technologie et du développement du secteur privé. Il est essentiel que les

pays développés tiennent leurs engagements en matière d'APD, l'aide au développement ayant des retombées considérables sur les projets d'infrastructure, en particulier dans les pays touchés par la guerre et le terrorisme. D'ailleurs, les terroristes ont ciblé les infrastructures de l'Iraq dans le but de saper ses activités économiques.

18. Le Gouvernement iraquien soutient la réalisation globale des objectifs de développement durable dans le respect de la souveraineté nationale et des plans nationaux de développement. L'Iraq a présenté son premier examen national volontaire au forum politique de haut niveau en 2019, et le plan de développement durable devrait être mis en œuvre malgré le risque que le terrorisme continue de faire peser sur le pays. Celui-ci représente une grave menace pour les plans de développement durable dans plusieurs pays, contraints de consacrer les fonds dont ils disposent à la lutte contre ce fléau. La communauté internationale est de plus en plus consciente des effets néfastes du terrorisme sur l'environnement et en particulier sur le développement durable, comme elle l'a fait savoir dans un certain nombre de déclarations internationales.

19. **M. Ugarelli** (Pérou) dit que son pays a intégré les objectifs de développement durable à ses plans de développement, qui accordent la priorité à l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, au renforcement de l'état de droit, à la gouvernance démocratique et à la lutte contre la corruption. Le Pérou présentera son deuxième examen national volontaire en 2020 et soutient les efforts déployés par le Secrétaire général pour réformer le système des Nations Unies pour le développement aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030.

20. Le Pérou est attaché au système commercial multilatéral fondé sur des règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qu'il convient de renforcer pour en garantir la stabilité, la prévisibilité et la transparence pour tous.

21. Membre du Groupe des pays hyperdivers, le Pérou est particulièrement vulnérable aux changements climatiques et exploite les possibilités qui lui permettront de parvenir à un développement à faible émission de carbone. Il appelle au renforcement de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et insiste sur le fait que la gestion des risques de catastrophe devrait être au cœur de l'exécution du Programme 2030. D'une part, le programme de travail réaliste du Gouvernement permettra de renforcer la contribution déterminée au niveau national du Pérou d'ici à 2020 et, d'autre part, l'adaptation transversale et les mesures d'atténuation

intégrées à ce programme permettront d'atteindre les objectifs fixés par le pays d'ici à 2030.

22. **M. Skoknic Tapia** (Chili) affirme qu'il est urgent que la communauté internationale intensifie les efforts qu'elle fait pour parvenir à un développement durable global et lutter contre les changements climatiques. Pour cela, l'État s'efforce, entre autres mesures, de décarboner totalement son bouquet énergétique, de mettre en place des transports publics électriques, d'établir des normes strictes de rendement énergétique dans tous les secteurs et d'élaborer un plan de reboisement ambitieux.

23. La vingt-cinquième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques se réunira à Santiago du 2 au 13 décembre 2019. Elle constituera une occasion précieuse de garantir l'application intégrale de l'Accord de Paris et d'inaugurer une nouvelle ère d'action climatique encore plus ambitieuse. Pour que le succès soit assuré au niveau mondial, tous les États devront s'unir et coopérer.

24. Comme l'a expliqué le Chili à sa présentation de l'examen national volontaire en juillet 2019, le Gouvernement, la société civile, le secteur privé, le milieu universitaire et l'industrie œuvrent de concert pour mettre en œuvre le Programme 2030 et atteindre les objectifs de développement durable, considérés comme des politiques d'État.

25. Le système commercial international doit être fondé sur des règles et ouvert afin de garantir la paix et la prospérité pour tous. De ce fait, toutes les mesures protectionnistes prises récemment à l'échelle mondiale doivent être abandonnées. L'Organisation des Nations Unies étant l'institution compétente pour agir sur ces questions, la délégation chilienne soutient pleinement les efforts faits par le Secrétaire général pour réformer le système des Nations Unies pour le développement.

26. **M. Petchezi** (Togo) dit que les membres de la Commission devraient œuvrer ensemble dans un esprit de compromis à la présente session pour relever les immenses défis auxquels le monde est confronté, en particulier les niveaux élevés d'extrême pauvreté et la menace grandissante des changements climatiques. Dans un contexte mondial de protectionnisme accru et de guerres commerciales, le Programme 2030 demeure la clé universelle qui permettra de relever les défis du développement, et les objectifs de développement durable montrent la voie à suivre pour bâtir un avenir meilleur pour tous. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire pour atteindre ces objectifs et pour cela, les efforts doivent être intensifiés à tous les niveaux et par toutes les parties prenantes. Le Togo a lancé un plan national

de développement pour la période 2018-2022 qui est aligné sur les objectifs de développement durable. Ce plan vise à restructurer l'économie, à favoriser une croissance durable et partagée, à créer un travail décent pour tous et à améliorer le bien-être de chacun.

27. Pour tenir les engagements qu'elle a pris en matière de développement, la communauté internationale devra aussi mobiliser les ressources nécessaires et créer des partenariats internationaux innovants. À cet égard, la délégation togolaise se réjouit tout particulièrement de l'adoption, sous l'égide de l'ONU, des Principes pour un secteur bancaire responsable, auxquels ont adhéré 130 banques issues de 49 pays et pesant plus de 47 000 milliards de dollars. Ces principes, qui visent à aligner les activités bancaires sur les dispositions de l'Accord de Paris et les objectifs de développement durable, sont une contribution majeure dans le cadre du financement du développement.

28. La délégation togolaise soutient l'initiative du Secrétaire général visant à réformer le système des Nations Unies pour le développement et engage l'ensemble des États Membres à profiter du multilatéralisme pour inaugurer une nouvelle ère de coopération économique et de commerce international qui redonnera de l'espoir à la communauté internationale en cette période de grande incertitude.

29. **M. Gallegos Chiriboga** (Équateur) dit que le multilatéralisme et le dialogue sont des moyens précieux de régler les différends entre les pays et que, parmi les défis communs à relever figurent la pauvreté sous toutes ses formes, la faim, la malnutrition, les inégalités, la non-viabilité des modes de production et de consommation et les changements climatiques. La Terre est le bien commun de l'humanité; il est donc impératif de préserver sa biodiversité, de mettre fin à la pollution et à la dégradation de l'environnement et de lutter contre la sécheresse et la désertification. Les progrès accomplis en matière de développement doivent être faits en harmonie avec la nature, toutes les générations se partageant à égalité la responsabilité de cette tâche.

30. L'Équateur reste déterminé à appliquer pleinement les principaux accords mondiaux sur le développement durable tout en s'attaquant aux questions de financement et à la création de conditions propices. Il est nécessaire de promouvoir une croissance économique partagée et durable pour tous en adoptant une approche intégrée de la gouvernance économique mondiale qui prenne en compte le multilatéralisme. Le Gouvernement équatorien s'engage également à investir dans le domaine social, tout particulièrement l'éducation, la santé et le logement, ce qui contribuera à

éliminer la pauvreté et à réduire les inégalités. Les systèmes de protection sociale sont des outils efficaces qui favorisent la viabilité économique.

31. **M<sup>me</sup> Mufeez** (Bahreïn) affirme que la Constitution de Bahreïn garantit à chacun le droit d'accès aux services essentiels afin de ne faire aucun laissé-pour-compte. Le Gouvernement bahreïtien attache une grande importance au développement durable et a alloué 32 % du budget national à la santé, à l'éducation et à la sécurité sociale. Il a également signé un partenariat stratégique avec les organismes des Nations Unies pour le développement durable de Bahreïn, premier pays de la région à l'avoir fait. Le pays a présenté son premier examen national volontaire au forum politique de haut niveau pour le développement durable en juillet 2018.

32. Dans le cadre de la législation nationale adoptée jusqu'à présent, 78 % des objectifs de développement durable ont été intégrés au plan d'action du Gouvernement. D'autres mesures ont donné lieu à la gratuité de l'enseignement primaire, à l'élimination totale de l'illettrisme et à la création de comités pour l'égalité des chances dans l'emploi destinés à réduire les inégalités entre les femmes et les hommes. Par ailleurs, la garantie d'un logement décent pour les ménages à revenu faible et la création de villes durables figurent parmi les grandes priorités énoncées par le Gouvernement bahreïtien dans le cadre de sa vision du développement durable.

33. **M. Tierney** (Irlande) déclare que, malgré l'instabilité grandissante dans le monde, son pays reste déterminé à promouvoir la coopération internationale, seul moyen d'instaurer la paix, de parvenir au développement durable, de lutter contre les changements climatiques et de garantir la protection des droits de l'homme pour tous. Le thème de la session, des sociétés inclusives fondées sur de nouveaux modèles économiques, a mis en évidence certains des plus grands défis contemporains liés à la manière dont la paix et la prospérité pour tous peuvent être obtenues sans continuer à détruire le milieu naturel. Le Programme 2030 et l'Accord de Paris ont tracé la voie qui permettra de relever ces défis et de marquer le début d'une ère de durabilité et d'égalité.

34. Cependant, il reste encore beaucoup à faire à la présente session si l'on veut atteindre les objectifs de développement durable et prendre conscience des difficultés particulières rencontrées par les pays les plus vulnérables, notamment les petits États insulaires en développement, les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral. Il importe aussi de s'attaquer à certaines questions, telles que la



soutenabilité de la dette pour les petits États insulaires en développement, et de mettre à profit la Déclaration politique issue de la réunion de haut niveau chargée d'examiner les progrès accomplis pour répondre aux besoins prioritaires des petits États insulaires en développement grâce à la mise en œuvre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement. De même, des efforts s'imposent pour garantir la réussite de l'examen du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, qui se tiendra en décembre 2019.

35. Les travaux de la Commission devraient faire écho aux engagements ambitieux pris lors du Sommet Action Climat 2019 et mettre en évidence l'ampleur des multiples problèmes posés par les changements climatiques. L'Irlande exprime sa solidarité avec le Mozambique et les Bahamas, récemment touchés par des catastrophes naturelles et, à cet égard, réaffirme son soutien au Cadre de Sendai.

36. La délégation irlandaise se réjouit qu'un groupe de travail informel soit chargé d'évaluer les méthodes de travail de la Commission afin que des améliorations soient envisagées. Il est indispensable que les travaux de la Commission soient revitalisés pour que des progrès continuent d'être accomplis dans la mise en œuvre du Programme 2030.

37. **M. Rai** (Népal) dit que l'Organisation des Nations Unies a adopté une série de programmes et de résolutions ambitieux ces dix dernières années, mais qu'il faut désormais passer de la parole aux actes. La prochaine décennie doit donc être celle de l'action et des réalisations. Alors que le multilatéralisme a débouché sur l'adoption du Programme 2030, instrument ambitieux et porteur de changement, l'exécution de ce programme ne sera possible que si les actions de la communauté internationale reposent sur des approches multilatérales également. Il est particulièrement préoccupant que le système commercial multilatéral fondé sur des règles soit mis en danger par la perte de confiance et la montée du protectionnisme. De telles tensions risquent de fortement miner la reprise économique des dix dernières années.

38. Il est primordial de créer un partenariat international solide qui profite à tous pour aider des millions de personnes à sortir de la pauvreté et de l'exclusion, notamment dans les pays en situation particulière. La mondialisation a été bénéfique pour quelques pays mais pas pour tous, et certains éléments, comme l'inclusion, l'équité et la justice sociale, font défaut. Force est de constater avec amertume qu'une part importante de la population mondiale reste exclue.

Un nouveau phénomène de marginalisation s'annonce, dans lequel les avantages de la révolution technologique seront inégalement répartis. Il faut donc établir un dialogue multilatéral afin de créer un cadre normatif régissant des domaines tels que la coopération numérique.

39. Par ailleurs, il faut réagir énergiquement face à la menace des changements climatiques, qui mettent en danger la pérennité de la planète et l'avenir même de l'humanité. Il faut entretenir la coopération internationale concernant les mesures d'adaptation, d'atténuation des effets des catastrophes naturelles et de renforcement de la résilience en donnant accès au financement de l'action climatique aux pays les plus pauvres et les plus vulnérables, qui subissent de plein fouet les répercussions des changements climatiques en dépit de leurs faibles émissions.

40. L'exécution du Programme 2030 étant une priorité nationale, elle ira de pair avec la sortie du Népal de la catégorie des pays les moins avancés. Le pays prévoit de présenter son deuxième examen national volontaire pendant le forum politique de haut niveau pour le développement durable qui se tiendra en 2020.

41. *M. Al-kuwari (Qatar) prend la présidence.*

42. **M. Louis** (Haïti) affirme que la délégation haïtienne salue le portrait exhaustif de la mise en œuvre du Programme 2030 tracé dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité » (E/2019/65) ainsi que dans le rapport sur l'état d'avancement de la réalisation des objectifs de développement durable (E/2019/68). Les faits énoncés notamment au paragraphe 8 du second document sont très préoccupants.

43. À tous les niveaux, les États doivent adopter une approche holistique du développement durable pour réagir de manière adéquate aux difficultés rencontrées par les pays les plus vulnérables, qui ont pris du retard dans la réalisation des objectifs de développement durable et qui supportent le plus lourd fardeau des effets des changements climatiques. La Commission a un rôle crucial à jouer dans la mise en œuvre de stratégies efficaces et la mobilisation de ressources adéquates pour que personne ne soit laissé pour compte.

44. **M<sup>me</sup> Khyne** (Myanmar) déclare que les perspectives économiques mondiales sont loin d'être satisfaisantes : le ralentissement prévisible de l'économie mondiale et le risque de récession dû à la poursuite des tensions commerciales entre les plus grandes économies mondiales pourraient mettre à mal la réalisation des objectifs de développement durable. Il

faut nouer des partenariats collaboratifs afin de venir à bout des difficultés multiples et interdépendantes auxquelles le monde moderne est confronté, tout particulièrement le redoutable défi que constitue la pauvreté dans les pays les moins avancés, qui connaissent des obstacles structurels majeurs entravant leur croissance économique.

45. Alors que l'APD reste essentielle pour le développement durable, les pays en développement attendent encore que cette aide augmente véritablement ou que leur dette soit considérablement réduite. De plus, il est impératif de respecter les engagements pris dans le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, notamment concernant le financement, le commerce et la dette. Il faut également rétablir la confiance en l'Organisation mondiale du commerce (OMC) afin d'en faire un système commercial multilatéral ouvert et fondé sur des règles, qui réponde aux besoins et aux préoccupations des pays en développement, en particulier à ceux des pays les moins avancés. Il est nécessaire que les pays membres de l'OMC mettent pleinement en œuvre toutes les dispositions des accords en vigueur en ce qui concerne les pays les moins avancés.

46. Le Myanmar se félicite de la déclaration politique adoptée par le forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale qui permettra d'intensifier les efforts faits pour atteindre les objectifs de développement durable. La représentante du Myanmar salue également la réforme ambitieuse du système des Nations Unies pour le développement menée par le Secrétaire général.

47. La paix et la stabilité étant nécessaires au développement, le Myanmar a mis la réconciliation nationale au cœur de ses priorités. C'est dans ce contexte que se sont tenues trois sessions de la Conférence de Panglong du XXI<sup>e</sup> siècle pour parvenir à un accord sur les principes fondamentaux d'une union démocratique fédérale.

48. Bien qu'il compte parmi les pays au monde les plus sujets à des catastrophes et qu'il soit exposé à de multiples risques tels que les inondations, les cyclones, les tremblements de terre, les glissements de terrain et la sécheresse, le Myanmar a accompli d'importants progrès en se dotant des instruments institutionnels et des moyens d'action nécessaires pour lutter contre les changements climatiques.

49. **M<sup>me</sup> Chelbi** (Tunisie), déclare qu'en dépit des efforts déployés pour parvenir aux objectifs de développement durable d'ici à 2030, il reste beaucoup à

faire, en particulier pour éliminer la pauvreté. Face à des obstacles socioéconomiques et environnementaux de taille, les pays en développement ont besoin que la communauté internationale les soutienne davantage en s'employant à renforcer le multilatéralisme, la solidarité collective et les partenariats.

50. La Tunisie est déterminée à appliquer les accords de développement durable régionaux et internationaux énoncés dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine et le Programme 2030 des Nations Unies. Le Gouvernement a intégré ces deux programmes au plan national de développement pour la période 2016-2020 et présenté son examen volontaire national sur les objectifs de développement durable au forum politique de haut niveau en juillet 2019.

51. La Tunisie œuvre pour lutter contre la pauvreté et la marginalisation, notamment dans les régions enclavées, et parvenir à l'intégration socioéconomique de ces régions, ce qu'elle considère comme une priorité nationale. Son action est également axée sur le développement humain, le recours aux technologies numériques et le développement d'une société du savoir. Ses plans nationaux visent à donner une éducation de qualité aux filles et aux garçons et, en particulier, à garantir les droits politiques, économiques et sociaux des jeunes et des femmes et la participation de ceux-ci à la vie publique. Le Parlement tunisien a adopté une législation relative à la sécurité sociale qui vise à protéger les groupes sociaux les plus vulnérables et à ne laisser personne de côté.

52. Bien consciente que les changements climatiques font peser une lourde menace, la Tunisie a été l'un des premiers pays à signer et à ratifier l'Accord de Paris. Le droit des futures générations de vivre dans un environnement sain fait partie des priorités nationales énoncées dans le plan national de développement 2016-2020.

53. **M. Carazo** (Costa Rica) dit que les membres de la communauté internationale doivent intensifier leur action conjointe pour mettre en œuvre le Programme 2030 et faire davantage d'efforts pour que chacun puisse bénéficier d'un développement inclusif et durable. Or, il ne peut y avoir de développement durable sans la protection et le plein exercice des droits de l'homme.

54. En 2016, le Gouvernement, les syndicats, le secteur privé, les milieux universitaires, la société civile, les autorités locales et le Défenseur du peuple du Costa Rica ont signé un pacte national, dans lequel sont énoncées les priorités nationales : promotion d'une croissance économique nationale et régionale qui soit inclusive et en harmonie avec la nature, création

d'emplois de qualité, réduction de la pauvreté et des inégalités.

55. L'action climatique doit aller de pair avec les efforts faits pour protéger et préserver l'environnement. Pour cela, le Gouvernement costaricien a lancé un plan à long terme visant à supprimer les émissions de carbone de l'économie nationale et à mettre en place un nouveau modèle de développement vert.

56. Il est essentiel d'assurer une bonne gestion de l'évolution des technologies afin de stimuler la création d'emplois décents et de réduire la fracture numérique et les disparités entre femmes et hommes et ainsi, promouvoir l'inclusion et préserver le tissu social et démocratique des sociétés. Le Costa Rica appuie les politiques et les programmes qui contribuent à faire augmenter les investissements publics et privés dans le développement durable, qu'ils proviennent de sources nationales ou internationales. Le pays se félicite également des échanges de vues qui ont eu lieu concernant la vulnérabilité aux changements climatiques et les mécanismes de financement novateurs. Par ailleurs, la course effrénée aux armements illustre parfaitement la manière dont les ressources censées servir les populations sont détournées.

57. **M<sup>me</sup> Jemuovic** (Serbie) affirme qu'il est impératif d'atteindre les objectifs de développement durable pour améliorer la prospérité et renforcer la sécurité dans le monde. C'est pourquoi la Commission doit porter toute son attention sur l'exécution du Programme 2030. Cela permettra de renforcer le rôle indispensable que joue l'Organisation des Nations Unies en tant qu'instance mondiale s'occupant des questions liées aux objectifs de développement durable. Il est urgent d'agir de façon concrète pour accélérer la mise en œuvre du Programme 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba, de l'Accord de Paris et du Cadre de Sendai, auxquels la Serbie reste pleinement attachée.

58. La Serbie a créé un groupe de travail chargé d'appliquer le Programme 2030 et un groupe de réflexion pour la concrétisation des objectifs de développement durable. En juillet 2019, elle a présenté son premier examen national volontaire, dans lequel elle met en exergue les actions menées pour lutter contre le dépeuplement, réduire les inégalités, renforcer l'inclusion sociale et la solidarité et permettre l'autonomisation des femmes et des filles afin de parvenir à la pleine égalité des genres. La représentante de la Serbie insiste également sur le fait qu'il faut faire davantage d'efforts pour assurer un revenu garanti. La stratégie nationale de développement repose sur des mesures visant à éliminer la pauvreté, à accroître la

création d'emplois, à offrir une éducation et des soins de santé de qualité, à renforcer les institutions, à améliorer l'économie et à défendre l'état de droit, tout ainsi qu'à faire respecter les droits de l'homme pour tous et à bâtir des sociétés pacifiques et inclusives.

59. Consciente des répercussions des changements climatiques, la Serbie a ratifié l'Accord de Paris et a été l'un des premiers pays à présenter sa contribution prévue déterminée au niveau national. Le Ministère de la protection de l'environnement s'était d'abord engagé à réduire de 9,8 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030, par rapport aux niveaux de 1990, mais il compte à présent aller plus loin. Dans le cadre de la procédure de préadhésion à l'Union européenne et en application de l'Accord de Paris, la Serbie prévoit d'adopter d'ici à la fin de l'année un projet de loi sur l'adaptation aux changements climatiques. En collaboration avec l'Union européenne, elle élabore actuellement une stratégie à long terme contre les changements climatiques assortie d'un plan d'action.

60. **M. Malik** (Inde) dit que son pays est en bonne voie d'atteindre les objectifs de développement durable et que la plupart des cibles relatives aux changements climatiques seront atteintes avant l'échéance. L'Inde présentera son deuxième examen national volontaire au forum politique de haut niveau en juillet 2020.

61. La question de l'eau et de l'assainissement est au cœur des objectifs de développement durable, notamment de ceux qui sont liés à la santé, à la nutrition, aux villes durables et à l'égalité des genres. Dans le cadre du programme intitulé « Clean India Mission », l'Inde a mené la plus grande campagne d'assainissement au monde : plus de 100 millions de toilettes ont été construites en seulement cinq ans. L'État a également créé un ministère de la protection et de la gestion des eaux chargé de toutes les questions liées à l'eau et de garantir l'accès à l'eau du robinet à tous les ménages d'ici à 2024.

62. L'Inde envisage de devenir chef de file en matière d'énergie renouvelable et a lancé plusieurs initiatives pour les énergies propres et vertes : d'ici à 2020, elle prévoit de produire 175 gigawatts d'énergie renouvelable, dont 100 gigawatts d'énergie solaire, et œuvre pour atteindre la cible des 450 gigawatts d'énergie renouvelable à long terme.

63. En juin 2016, l'Inde a élaboré un plan national de gestion des catastrophes qui s'inscrit dans le prolongement des engagements pris dans le Cadre de Sendai. Récemment, elle a créé une coalition pour une infrastructure résiliente face aux catastrophes afin d'aider les pays à renforcer leurs capacités et à améliorer leurs pratiques.



64. L'Inde a pris plusieurs mesures pour mettre en œuvre la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique. À ce titre, elle a organisé, à New Delhi du 2 au 13 septembre 2019, la quatorzième session de la Conférence des Parties, où elle a annoncé qu'elle se fixerait une cible plus ambitieuse pour la restauration des terres dégradées, à savoir passer de 21 à 26 millions d'hectares d'ici à 2030.

65. La recherche et l'innovation étant les moteurs de la quatrième révolution industrielle, l'Inde a lancé des programmes phares dans les domaines du numérique et des start-up et offre aujourd'hui les services de données les moins chers au monde.

66. En 2017, dans un esprit de coopération Sud-Sud, l'État a mis en place le Fonds de partenariat Inde-Nations Unies pour le développement et s'est engagé à allouer sur 10 ans 150 millions de dollars à des projets de développement dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Au cours des deux dernières années, le Fonds a permis de lancer 38 projets dans 36 pays partenaires ; 29 autres sont déjà bien avancés.

67. Se félicitant des mesures prises par le Secrétaire général pour réformer le système des Nations Unies pour le développement, le représentant de l'Inde fait remarquer que son pays a versé une contribution volontaire au fonds d'affectation spéciale pour le système des coordonnateurs résidents.

68. **M<sup>me</sup> Alnaqbi** (Émirats arabes unis) dit que pour parvenir au développement et à la prospérité, il faut renforcer les valeurs humaines et répondre aux aspirations des jeunes. C'est dans cet esprit que la ville de Doubaï accueillera bientôt l'Expo 2020 et que l'État a lancé la Vision 2021, dans laquelle il définit ses objectifs de développement socioéconomique à court terme pour l'exécution du Programme 2030. Les Émirats arabes unis renforcent également leurs partenariats internationaux afin de promouvoir le développement durable dans les domaines économique, social et environnemental. Ils sont l'un des pays donateurs les plus importants et jouent à ce titre un rôle stratégique en contribuant à des projets de développement dans plusieurs pays. Ainsi, en 2018, ils ont fourni une aide d'un montant de 3,8 milliards de dollars, soit 0,95 % du PIB. Ils ont également financé des projets visant à réduire la fracture numérique.

69. Conscient que la coopération en matière de développement industriel et d'investissements est essentielle, le pays accueillera la dix-huitième session

de la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) du 3 au 7 novembre 2019, qui sera précédée par la huitième Conférence ministérielle des pays les moins avancés de l'ONUDI, le 2 novembre 2019.

70. Les Émirats arabes unis donnent la priorité à la lutte contre les changements climatiques et estiment que tous les pays doivent assumer leur part de responsabilité face à ce grand danger. En 2017, ils ont élaboré une stratégie nationale visant à porter à 50 % d'ici à 2050 la part des énergies propres et renouvelables dans le bouquet énergétique, le but étant d'instaurer un équilibre entre besoins économiques et objectifs environnementaux.

71. Les Émirats arabes unis soutiennent tout ce qui est fait pour atteindre les objectifs de développement durable et honorer les engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris, du Sommet Action Climat 2019 et du Programme d'action d'Addis-Abeba. Ils appuient également l'initiative du Secrétaire général de réformer le système des Nations Unies pour le développement.

72. **M. Ibragimov** (Ouzbékistan) déclare que l'adoption de la résolution [72/283](#) de l'Assemblée générale intitulée « Renforcer la coopération régionale et internationale pour assurer la paix, la stabilité et le développement durable dans la région de l'Asie centrale » illustre bien la capacité qu'ont les pays d'Asie centrale de s'unir pour faire face aux problèmes qu'ils ont en commun. Afin de renforcer leur coopération, ces États ont établi conjointement le texte du projet de résolution intitulé « Tourisme durable et développement durable en Asie centrale », qui sera soumis à l'Assemblée générale pour examen à la présente session.

73. Il est crucial de mettre à profit le potentiel encore inexploité du tourisme pour poursuivre le développement économique et améliorer la situation socioéconomique de la région de l'Asie centrale. La promotion du tourisme durable permettra de réduire la pauvreté et de favoriser une croissance économique partagée et durable. Le tourisme contribuera également à l'avancement des femmes, qui pourront travailler dans les secteurs du tourisme et de l'hôtellerie.

74. **M<sup>me</sup> Barros** (Timor-Leste) dit que l'engagement que son pays a pris de bâtir une société pacifique, juste et inclusive repose sur les principes directeurs de sa Constitution. Les politiques socioéconomiques nationales visent à réduire la pauvreté, à pourvoir aux besoins immédiats de la population, à consolider la sécurité et la stabilité et à poser les fondements de la nation en bâtissant les institutions de l'État.

75. Petit État insulaire en développement exposé aux changements climatiques, le Timor-Leste a élaboré un plan d'action national pour l'adaptation aux changements climatiques afin de favoriser la durabilité environnementale et la résilience. Il a déjà investi dans des infrastructures résistantes aux changements climatiques et les énergies renouvelables dans le cadre de son plan stratégique de développement destiné à porter à 50 % d'ici à 2030 la part de la production d'énergie issue de sources écologiques.

76. Il est impératif que les mesures nationales s'accompagnent d'une action mondiale visant à lutter contre les effets des changements climatiques et à compenser le poids de la dette, qui ne cesse d'augmenter. La communauté internationale doit en particulier dégager des solutions permettant aux petits États insulaires en développement d'accéder à des niveaux de financement adéquats étant donné que ces États sont de plus en plus touchés par des catastrophes naturelles aux conséquences financières de longue durée. La soutenabilité de la dette étant une responsabilité commune, les pays doivent œuvrer ensemble afin de parvenir à un consensus sur la question des prêts responsables et des accords d'emprunts. Il faut également réfléchir à des mesures innovantes telles que l'annulation de la dette des pays en développement en échange de leur action de lutte contre les changements climatiques. De même, l'aide internationale au développement devrait servir à appuyer les priorités nationales et tenir compte des situations propres à chaque pays.

77. **M. Mezang Akamba** (Cameroun) affirme que son pays souscrit pleinement à la déclaration politique issue du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale. Les États sont appelés à travailler ensemble de manière constructive afin d'honorer les engagements énoncés dans la déclaration. De même, les objectifs de développement durable ne sauraient être atteints sans la coopération de toutes les parties prenantes. Le Cameroun rappelle qu'il convient de continuer à revitaliser le Partenariat mondial pour le développement durable dans un esprit de solidarité mondiale, en particulier avec les plus pauvres et les plus vulnérables. La Commission devrait notamment nouer des partenariats stratégiques pour le financement du développement et appuyer les actions menées pour lutter contre les flux financiers illicites et restituer les fonds indûment sortis à leur pays d'origine.

78. Sachant que tous les États sont appelés à penser global et à agir local, le Cameroun s'engage à mener des réformes ambitieuses pour la décentralisation en vue de renforcer les institutions et les gouvernements locaux,

qui sont des moyens de favoriser l'autonomisation et l'inclusion des jeunes, des femmes et des personnes marginalisées pour ne laisser personne de côté. Il salue les initiatives prises par le Secrétaire général et les institutions spécialisées et exhorte tous les États Membres et les institutions spécialisées à apporter leur soutien au Réseau des institutions africaines de financement des collectivités locales et à mettre en place une alliance mondiale des institutions financières pour les collectivités locales.

79. Dans le cadre de sa vision 2035, le Cameroun a pris plusieurs mesures visant à répondre aux aspirations des citoyens à vivre dans un pays démocratique prospère et uni dans sa diversité. Des progrès notables ont été accomplis en matière d'éducation et de réduction des inégalités, comme l'a expliqué en détail le Cameroun pendant la présentation de son examen volontaire national au dernier forum politique de haut niveau. Des programmes ont aussi été mis en place afin de réduire la pauvreté, d'augmenter les revenus et de promouvoir le statut de la femme et de la famille.

80. Le Cameroun, qui a été l'un des premiers signataires de l'Accord de Paris, s'est fixé pour objectif de ramener ses émissions de carbone à 32 % d'ici à 2035. Il faudrait que les ressources financières prévues par la communauté internationale dans le cadre du Fonds vert pour le climat soient mises à la disposition des pays de la sous-région pour qu'ils puissent atteindre les objectifs de développement durable plus rapidement.

81. **M. Herrera Molina** (El Salvador) dit que la prospérité dépendra grandement de ce que fera la communauté internationale pour mettre en œuvre le Programme 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba et l'Accord de Paris.

82. L'orateur exhorte les entités des Nations Unies à agir en consultation avec les institutions financières internationales pour élaborer des indicateurs pluridimensionnels qui permettraient de mesurer les progrès faits en matière de développement sans se limiter au seul critère du revenu par habitant. Ainsi, les pays continueront d'avoir accès au financement à des conditions favorables bien que leurs revenus augmentent. Il est aussi indispensable que soient mis au point des indicateurs de développement social qui tiennent compte de la pauvreté sous toutes ses formes et des aspects économiques, sociaux et environnementaux de la production nationale et qui mettent en exergue les carences structurelles à tous les niveaux.

83. Le Gouvernement salvadorien défend avec vigueur la mise en place de mécanismes de financement permettant d'appuyer les initiatives de coopération Sud-Sud au niveau intrarégional. Par ailleurs, il reconnaît

l'importance de la coopération triangulaire qui doit être renforcée pour mettre en œuvre le Programme 2030 et atteindre les objectifs de développement durable.

84. Conscient qu'un système commercial fondé sur des règles, universel, ouvert, non discriminatoire et équitable est nécessaire, le représentant d'El Salvador considère qu'il faut davantage intégrer les économies nationales, promouvoir les partenariats public-privé, associer tous les secteurs de la société aux efforts de développement et favoriser la mise en place de mécanismes d'échanges intrarégionaux et extrarégionaux.

85. La région d'Amérique centrale étant vulnérable aux changements climatiques, l'orateur estime qu'il est important de renforcer l'application du Cadre de Sendai, d'intensifier les mesures d'atténuation et d'adaptation, conformément au principe des responsabilités communes mais différenciées, et de garantir l'accès aux moyens nécessaires à la mise en œuvre.

86. La délégation salvadorienne présentera le projet de résolution biennale sur le tourisme durable et le développement durable en Amérique centrale à la présente session et appelle les États Membres à l'adopter par consensus comme par le passé.

87. **M<sup>re</sup> Hansen** (Observateur du Saint-Siège) se félicite que la Commission ait examiné un si large éventail de questions et que la concrétisation d'un développement durable, équitable et intégral suscite un intérêt grandissant. Pour lui, cette manière globale d'envisager l'activité économique et financière montre bien que l'action de l'Organisation des Nations Unies ne repose pas sur un modèle de profit mais se fonde sur l'intérêt de la personne en tant que telle et sur le bien commun de tous les peuples.

88. À l'occasion du soixante-dixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pape François a souligné qu'une vision réductrice de la personne humaine ouvrirait la voie à l'injustice, aux inégalités sociales et à la corruption, là où le respect de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constituait le fondement de la liberté, de la justice, de la paix et du développement humain.

89. Pour renforcer l'action de l'Organisation des Nations Unies et permettre de revitaliser les travaux de l'Assemblée générale, il est nécessaire que les six grandes commissions se consacrent uniquement aux débats et aux projets de résolution qui relèvent de leur domaine de compétence. Si certaines questions sont examinées par plusieurs commissions ou si des questions controversées entravant les progrès de telle

commission sont introduites dans les autres, les travaux de l'Assemblée générale et des commissions en pâtissent.

90. On ne saurait trop rappeler combien il importe que l'universalité des droits de l'homme et la dignité humaine soient respectées dans la lutte contre la pauvreté et la promotion d'un développement intégral des êtres humains. Ce respect favorise la mise en place de systèmes économiques et financiers justes et inclusifs et permet d'éviter la fragmentation du programme de développement. Cela étant, il vaudrait mieux laisser les considérations concernant les droits de l'homme et les libertés fondamentales et la question du sens du mot « droits » à l'appréciation de la Troisième Commission.

91. **M. Toscano-Rivalta** (Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes) dit que le Cadre de Sendai est un texte concerté qui trace la voie à suivre pour réduire les risques de catastrophe. Les quatre premières années de sa mise en œuvre ont prouvé qu'investir dans la réduction des risques de catastrophe et la résilience portait ses fruits. Tel était le message dominant du rapport de 2019 intitulé « Réduction des risques de catastrophe : bilan mondial » et de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe organisée conjointement par le Gouvernement suisse et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes en mai 2019.

92. Malgré tout, les politiques et les investissements qui tiennent compte des risques de catastrophe font encore figure d'exception et les effets pervers du développement et des politiques économiques continuent à faire peser un risque de catastrophe. L'élaboration de stratégies locales et nationales de réduction des risques de catastrophe d'ici à 2020 constituera une première étape indispensable pour inverser la tendance.

93. Les débats et l'issue du Sommet sur le climat (2019) ont montré qu'il fallait d'urgence réduire les risques de catastrophe et reconnaître l'importance de la mise en œuvre cohérente du Cadre de Sendai, du Programme 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba, des Orientations de Samoa et du Nouveau Programme pour les villes. Il faut saisir l'occasion pour établir une cohérence, sur les plans des politiques et des programmes, entre les stratégies de réduction des risques de catastrophe, les stratégies de développement durable, les plans d'adaptation aux changements climatiques et les contributions déterminées au niveau national d'ici à 2020. Il est aussi essentiel de mettre en place des stratégies de financement pour la réduction des risques de catastrophe et d'établir des liens avec les cadres nationaux intégrés

de financement des objectifs de développement durable, tout ajustement de ces derniers devant prendre en compte les risques de catastrophe.

94. Les catastrophes font des laissés-pour-compte et les personnes les plus pauvres et les plus marginalisées continuent d'en faire les frais. La pauvreté, l'exclusion et la marginalisation étant les vecteurs de risque de catastrophe les plus importants, la réduction des risques de catastrophe est un bon moyen de garantir l'autonomisation, l'inclusion et l'égalité des populations. Aucun pays ne peut lutter seul contre les risques de catastrophe, de sorte que la seule façon d'avancer consiste à renforcer la coopération internationale, à nouer des partenariats mondiaux et à se montrer solidaire. Les États et les parties prenantes doivent donc faire preuve d'une détermination et d'un engagement plus forts et intégrer dans tous les secteurs la réduction des risques de catastrophe aux législations, aux politiques, aux stratégies, aux réglementations et aux financements. La communauté internationale doit être plus résolue que jamais à investir dans la réduction des risques de catastrophe en gardant à l'esprit le bien-être des générations présentes et futures.

95. **M. Ahmad** (Programme des Nations Unies pour l'environnement) dit que les grands défis environnementaux qui attendent le monde sont d'une ampleur inédite et que la marge de manœuvre est de plus en plus restreinte. À cause de la pollution atmosphérique, des déchets marins, de la dégradation des terres et de la pollution des eaux, l'état de la planète se dégrade. Cette situation rend la réalisation du développement durable difficile et a des conséquences d'une gravité sans précédent pour les personnes et les régions les plus pauvres et les plus vulnérables. Il sera donc crucial de se tourner vers l'adoption d'une économie circulaire qui repose sur des solutions fondées sur la nature.

96. Bien que le temps presse, le Programme 2030 est le cadre approprié pour opérer une transformation en profondeur grâce à des partenariats permettant de garantir une vie digne pour tous. Dans la droite ligne de l'approche intégrée du développement durable énoncée dans le Programme 2030, le Programme des Nations Unies pour l'environnement collabore activement avec d'autres entités des Nations Unies pour mettre en œuvre son programme de travail et cherche à créer de plus grandes synergies et à élargir le champ des possibilités pour renforcer la coopération et intégrer l'aspect socioéconomique du développement durable dans ce programme. Pour améliorer l'intégration et éviter l'éparpillement, il faut veiller davantage à ce que toutes les compétences spécialisées des entités des Nations Unies dans les domaines économique, environnemental

et social relatifs au développement durable soient pleinement exploitées et intégrées aux débats de la Commission.

*La séance est levée à 17 h 40.*